

## BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

### Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025

Date d'affichage : 05 septembre 2025

### Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18  
Présents : 14  
Absents : 4  
Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Objet : Avenant n° 2 au marché subséquent 1.1 pour la fourniture d'électricité

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Territoire d'Energie Somme, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Bruno ETEVE, Dominique CAMUS, Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que le marché subséquent n°1.1, notifié le 5 août 2024 à la société PROXELIA pour la fourniture d'électricité sur le territoire ENEDIS, couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Un premier avenant, signé le 15 novembre 2024 et visé en préfecture le 21 novembre 2024, a permis l'ajout de 110 points de livraison.

Il est désormais proposé un Avenant n°2, visant à intégrer 9 nouveaux points de livraison pour la commune de Beaumont-Hamel, à compter du 1er janvier 2026, conformément aux dispositions contractuelles et à l'accord des parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le marché 1.1 pour la fourniture d'électricité sur le territoire d'ENEDIS, notifié le 05 aout 2024 pour une période du 01/01/2025 au 31/12/2027 ;

Vu l'avenant N°1 du 15 novembre 2024 visé en préfecture le 21 novembre 2024, pour ajout de 110 points de livraison au marché initial portant le marché à 133 533 MWh soit une augmentation de 0.55 % ;

.../...

Vu le projet d'avenant N°2 pour l'ajout de 9 points de livraison portant le marché à 133 548 MWh soit une augmentation de 0.57 % cumulé avec l'avenant N°1 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Beaumont-Hamel d'intégrer ces nouveaux sites au périmètre du marché ;

Considérant que TE80 et PROXELIA sont favorables à l'ajout de 9 points de livraison supplémentaires pour la commune de Beaumont Hamel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

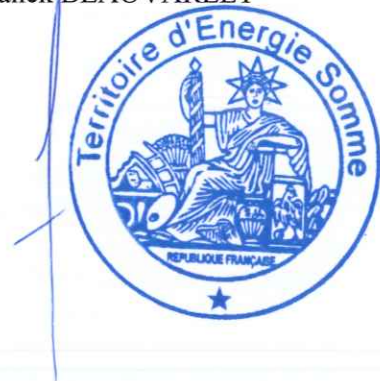
Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Avenant n° 2 au marché subséquent 1.1 pour la fourniture d'électricité sur le territoire d'ENEDIS ;
- De charger, Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET



Annexe : Avenant 1 au marché subséquent 1.1 pour la fourniture d'électricité sur le territoire d'ENEDIS

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ SUBSEQUENT N°1.1 2025/2027****Article 1 : Parties et Objet**

Le présent avenant est conclu entre :

D'une part,

Proxelia, société par actions simplifiée au capital de 840 000 euros enregistré au RCS de Compiègne sous le numéro 493 170 252, dont le siège social est situé au 128 rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne et représentée par Sébastien LASKOWSKI, Directeur Général.

Et,

TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME, Etablissement public syndical enregistré sous le numéro de SIREN 200 094 696, dont le siège social est situé au 3 rue César Cascabel Pôle Jules Verne II 80440 BOVES, représenté par Franck BEAUVARLET, Président.

Il a pour objet l'ajout au périmètre du marché subséquent « Fourniture d'électricité » lot 1-1, des sites évoqués en annexe de cet avenant. Les sites seront intégrés aux mêmes conditions que celles conclues lors du marché subséquent initial.

**Article 2 : Flexibilité**

L'ajout au périmètre initial du marché pour un volume de 15 MWh portera le volume total de référence pour la flexibilité pricé par le fournisseur et indiqué au bordereau de prix unitaires annexé à l'Acte d'engagement, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 133 533 MWh à 133 548.MWh, soit une augmentation de 0.57 % cumulé avec l'avenant N°1.

proxelia



Envoyé en préfecture le 10/09/2025  
Reçu en préfecture le 10/09/2025  
Publié le  
ID : 080-200094696-20250904-2025\_DELIB\_93B-DE

territoire  
d'énergie  
SOMME

**Article 3 : Mise en œuvre de l'avenant**

La mise en œuvre du présent avenant est conditionné par son acceptation par les deux parties et à l'accomplissement des formalités légales. Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Proxelia,

Territoire d'Énergie Somme (TE80)

Fait à : Compiègne

Fait à Boves

Le : .....

Le :

Sébastien LASKOWSKI, Directeur Général

Franck BEAUVARLET, Président

PRM	Prise d'effet groupement achats énergies	ADHERENTS	NOM DU SITE	Puissance Souscrite	Consommation annuelle KWh
01621997100645	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECLAIRAGE PUBLIC	1.1	1591
01623733714211	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	MAIRIE	6	4225
01624457303208	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECOLE	3	0
01624602021088	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECOLE	36	1279
01623010125270	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECLAIRAGE PUBLIC	0.70	835
01623444278699	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECLAIRAGE PUBLIC	1.40	1431
01623588996413	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECLAIRAGE PUBLIC	1.50	2042
01624312585435	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	ECLAIRAGE PUBLIC	2.60	3743
01687554264004	01/01/2026	COMMUNE DE BEAUMONT HAMEL	EGLISE	3	12

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le



ID : 080-200094696-20250904-2025\_DELIB\_93B-DE